



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-62

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 21h00.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Mme Corinne Jeanjean

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 3

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FREYSSINET

Mme Laurence BEUGRAS donne pouvoir à M. Lionel BRUNEL

M. Dominique CHARVOLLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

ABSENTS :

M. Martial GILLE

M. Erwan LE SAUX

Délibération publiée le 3 octobre 2022

Objet : Budget supplémentaire 2022 rectificatif

Vu le rapport par lequel Mme Catherine STARON expose ce qui suit :

Suite à une erreur de traitement de l'affectation du résultat 2021 dans les opérations d'ordre et en fonction des nouvelles imputations des crédits d'investissement à ventiler par opération (et non plus seulement par chapitres), il faut reprendre des imputations et rectifier le budget 2022.

Rappels sur les résultats 2021 :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investist. 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
I Investissement	- 211 178,66€		400 602,14€	189 423.48€
II Fonctionnement	1 793 830,40€	1 640 754,05€	2 015 177,77€	2 168 254,12€
III Total	1 582 651,74 €	1 640 754,05€	2 415 779,91€	2 357 677.60€

I- Concernant la section de fonctionnement 2022 :

1) Pour les recettes de fonctionnement 2022 :

- Le résultat de 2020 reporté (c002) de +153 076,35€ est à ajouter au Budget 2022 en recettes supplémentaires, au compte R 002 des recettes de fonctionnement.

- On inscrit 1.021.046 € de recettes complémentaires aux chapitres réel pour ajuster les crédits en fonction des recettes notifiées et modifiées depuis le budget primitif.

Le total des recettes de fonctionnement en 2022 est porté à 24 614 776 €. Il est détaillé et ventilé dans les différents chapitres présentés dans l'Annexe - FINANCES – PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET MODIFICATIF 2022 et dans le document BS 2022 V2 en page 7.

2) Pour les dépenses de fonctionnement 2022 :

- On inscrit 1.174.222,35 € de dépenses complémentaires aux chapitres réels, en fonction des besoins des services, essentiellement dus à l'inflation.

Le total des dépenses de fonctionnement est porté à 24 614 776 €. Il est détaillé et ventilé dans les différents chapitres présentés ci-dessous.

Même remarque que précédemment, le total des dépenses de fonctionnement en 2022 est porté à 24 614 776 €. Il est détaillé et ventilé dans les différents chapitres présentés dans l'Annexe - FINANCES – PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET MODIFICATIF 2022 et dans le document BS 2022 V2 en page 7.

Au final,

La section de fonctionnement du budget 2022 de la CCVG est équilibrée et dégage un autofinancement de 3 209 900,35€, et tient compte des résultats 2021 suivants :

Section de fonctionnement : excédents de +2 168 254,12€ détaillé comme suit :

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat 2020 reporté (002)	Résultat cumulé 2021 à affecter
+2 015 177.77€	+153 076.35€	+2 168 254,12€

II) Concernant la section d'investissement :

Tenant compte des résultats d'investissement 2021 suivants :

Section d'investissement : excédents de +189 423.48€ à inscrire détaillés comme suit :

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Déficit de financement reporté	de Résultat 2020	Résultat cumulé 2021 à reporter (001)
+400 602.14€	-211 178.66€		+189 423.48€

Quant au solde des Restes à Réaliser 2021 (dépenses – recettes), il est déficitaire de - 1.068.727,69€ : soit 2 036 001,44 € en dépenses et 967 273,75 € en recettes à reporter sur 2022, à inscrire également.

3) Du côté des recettes d'investissement du budget 2022, les modifications suivantes sont proposées :

L'excédent cumulé de 2021 de 189 423,48€, est à inscrire au budget 2022 en report excédentaire (cR001).

Aux vues des excédents, le besoin d'emprunt 2022 (c1642) est diminué -1 316 432,91€.

Le montant du virement en provenance de la section de fonctionnement (c021) additionnel est de +582 220,35€

De plus, en recettes de la section d'investissement du budget 2022, il est proposé de voter 1.346.825,21 € de recettes nouvelles, plus 967.273,75.€ de recettes 2021 engagées reportées.

Le total des recettes d'investissement est porté à 10 868 752,44 € détaillé et présenté dans le document BS 2022 V2 en page 9.

4) Pour le total des dépenses de la section d'investissement du budget 2022, il est proposé de voter 467 521 € de dépenses nouvelles, plus 2 036 001,44€ de dépenses 2021 engagées reportées.

Le total des dépenses d'investissement est porté à 10 868 752,44 € détaillé et présenté dans le document BS 2022 V2 en page 9.

Au final, la section d'investissement du budget 2022 de la CCVG est équilibrée avec un autofinancement de 3 209 900,35€, tenant compte de la reprise des résultats 2021 et de l'inscription des RàR.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

- D'inscrire le solde d'investissement 2021 de +189 423.48 € au chapitre R001 du budget 2022,

- D'inscrire le solde de fonctionnement 2020 reporté (002) de +153 076.35 € au chapitre R002 (rec. Fct) du budget 2022,

- D'inscrire aux chapitres et aux opérations des dépenses et des recettes d'investissements 2022 le détail des restes à réaliser 2021, soit 2 036 001,44 € en dépenses et 967 273,75 € en recettes, (voir détails pages 104 à 109).

L'inscription des reports crée un besoin de financement complémentaire de 1 068 727,69€ à couvrir au budget 2022.

-D'affecter le résultat 2021 (2 015 177.77€) de la section de fonctionnement de la manière suivante :

R1068 – Dotation de réserve = 879 304.21€

R1068 – Dotation complémentaire de réserve = 1 135 873,56€

- De voter les modifications du budget 2022 chapitre par chapitre, sur les 2 sections, en dépenses et en recettes, dont la synthèse et l'intégralité des postes sont présentés dans le document annexe.

Extrait certifié conforme,
La présidente,
Françoise GAUQUELIN